

NOTE A L'ATTENTION DES ASSISTANTS MATERNELS

Présentation aux épreuves :
EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant
& EP3 – Exercer son activité en accueil individuel
du **CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)**

Dans le cadre d'une demande de renouvellement de l'agrément et à l'issue de la formation organisée par les services du conseil Départemental de votre lieu de résidence, vous allez vous inscrire à l'épreuve EP1 "Accompagner le développement du jeune enfant" et à l'épreuve EP3 "exercer son activité en accueil individuel" du CAP "Accompagnant Educatif Petite Enfance" (AEPE).

Cette note d'information destinée aux assistants maternels rappelle les éléments essentiels relatifs à ces 2 épreuves.

1 – MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION

1-1- PERIODE D'OUVERTURE DES PRE-INSCRIPTIONS

Vous devrez impérativement vous inscrire sur Internet entre le **7 octobre et 13 novembre 2026** dernier délai selon la procédure indiquée ci-après.

1-2- PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION SUR INTERNET

⇒ www.ac-nantes.fr

⇒ Scolarité Etudes Examens, ⇒ Examens et Résultats ⇒ Tous les examens ⇒ Examens professionnels de niveau 3 ⇒ Inscriptions ⇒ S'inscrire via l'application CYCLADES

- Vous devrez créer un compte CYCLADES puis procéder à votre pré-inscription
- Sélectionner dans le menu déroulant la spécialité suivante

« ACCOMP.EDU.PETITE ENFANCE, EP1-EP3 POUR L'ACQUISITION DE L'AGREMENT ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) » (3320M)

- Sélectionner la Forme Globale
- Télécharger le récapitulatif d'inscription, le vérifier, le dater et le signer
- Déposer le récapitulatif et les documents demandés sur votre compte CYCLADES à la rubrique "mes justificatifs" **avant le 20 novembre 2026.**

Pour information :

- Les épreuves se dérouleront de mi-mai à fin juin 2027.
- Vous devrez prévoir **UNE JOURNÉE** pour le passage de ces épreuves.

Si un candidat se présente devant le jury mais refuse d'être évalué, le jury indiquera sur la grille d'évaluation qu'il a refusé d'être évalué. Il lui sera alors attribué la note de zéro et l'information sera communiquée au Conseil Départemental.

2 – DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES concernant les épreuves EP1 et EP3 du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

2-1 EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EXIGEE

Pour être autorisé(e) à vous présenter aux épreuves EP1 et EP3, vous **devez justifier de 14 semaines minimum à temps plein (ou 448 heures) d'expérience professionnelle en tant qu'assistant(e) maternel(le)**, conformément au règlement d'examen du CAP AEPE. Vous ne pouvez pas comptabiliser plusieurs enfants sur une même période. Vous devez choisir le contrat le plus avantageux en termes d'horaires.



Vous devrez déposer sur votre compte CYCLADES pour le

20 novembre 2026 au plus tard

- **Attestation(s) de l'employeur** dûment complétée(s) (cf. p5 de cette notice)
- **Attestation d'agrément en qualité d'assistant maternel** (en cours de validité)
- **Photocopie carte identité**

2-2 EPREUVE EP1 : Epreuve orale (coefficient 7) – durée : 25 minutes maximum

L'épreuve s'appuie sur un exposé du candidat à partir de **deux fiches** puis sur un entretien avec le jury (durée totale de 25 minutes).

Pendant cette épreuve, vous devrez présenter **deux fiches** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Ces deux fiches présentent le contexte d'intervention et la description des activités.

TRANSMISSION DES DEUX FICHES

Vous devrez **déposer sur votre compte Cyclades les 2 fiches sous format PDF au plus tard le 16 avril 2027.**

Vos nom, prénom, numéro de candidat, doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche.

Des modèles d'entête de fiches sont disponibles sur le site de l'académie de Nantes :

<https://www.ac-nantes.fr/examens-professionnels-de-niveau-3-cap-et-mc-3-121709>

(cliquez sur " Dossier CAP AEPE ")

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

Si vous ne déposez pas les fiches au plus tard le 16 avril 2027 sur votre compte CYCLADES, vous ne serez **pas autorisé(e) à vous présenter** à l'épreuve et la mention « **non valide** » sera attribuée.

Le jour de l'épreuve, vous devrez vous présenter avec vos 2 fiches imprimées en 3 exemplaires (2 exemplaires pour le jury, 1 exemplaire pour vous).

2-3 EPREUVE EP3 : Epreuve orale (coefficient 4) – durée : 25 minutes maximum

Épreuve orale (coefficient 4) – durée : 25 minutes maximum

L'épreuve se déroule de la façon suivante : élaboration d'un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire (temps de préparation d'1h30) puis exposé du candidat et entretien avec le jury (durée de 25 minutes).

En votre qualité d'assistant(e) maternel(le), vous avez la possibilité de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur votre contexte d'intervention professionnel du domicile. Vous devrez faire ce choix AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.

Vous devrez **déposer votre projet d'accueil réel** sur Cyclades **au plus tard le 16 avril 2027** en suivant les indications ci-dessous (dossier de 5 pages au maximum). Dans ce cas, l'épreuve consistera uniquement en un exposé du projet d'accueil et un entretien avec le jury (durée totale de 25 minutes).

Transmission du projet d'accueil réel si vous faites ce choix AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Vous devrez **déposer sur votre compte Cyclades votre projet d'accueil réel sous format PDF au plus tard le 16 avril 2027**

Vos nom, prénom, numéro de candidat, doivent apparaître lisiblement en haut de chaque exemplaire du projet d'accueil.

Si vous ne déposez pas votre projet d'accueil réel au plus tard le 16 avril 2027 sur votre compte CYCLADES, vous ne serez **pas autorisé(e) à vous présenter** à l'épreuve et la mention « non valide » sera attribuée

Le jour de l'épreuve, vous devrez vous présenter avec votre projet imprimé en 3 exemplaires (2 exemplaires pour le jury, 1 exemplaire pour vous).

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

⇒ Le passage de ces épreuves ne donne pas lieu à délivrance du diplôme CAP " Accompagnant Educatif Petite Enfance ".

Pour plus d'informations sur le CAP AEPE, vous pouvez consulter le référentiel de l'examen en cliquant sur le lien ci-dessous :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html



AUCUN RAPPEL NE SERA EFFECTUÉ PAR LES SERVICES DU RECTORAT, IL VOUS APPARTIENT D'ÊTRE VIGILANT(E) QUANT AUX DATES DE RETOUR DES DOCUMENTS



CALENDRIER DU DEROULEMENT DE LA SESSION DE JUIN 2027

Octobre/ Novembre 2026	Du 7 octobre au 13 novembre 2026	Période d'inscription au CAP
	20 novembre 2026	Dernier délai pour déposer votre récapitulatif d'inscription sur votre compte Cyclades à la rubrique " mes justificatifs "
Avril 2027	16 avril 2027	Dernier délai pour déposer les deux fiches relatives à l'épreuve EP1 sur votre compte Cyclades
	16 avril 2027	Dernier délai pour déposer le projet d'accueil réel relatif à l'épreuve EP3 sur votre compte Cyclades <u>uniquement pour les assistants maternels et les employés à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription</u>
Mai / Juin 2027	4 mai 2027	Mise à disposition de votre convocation sur votre compte Cyclades
	A partir du 24 mai Jusqu'au 25 juin 2027	Déroulement des épreuves professionnelles
Juillet 2027	Mi-juillet 2027	Le relevé de notes sera à télécharger sur le compte CYCLADES, il vous appartient de l'imprimer



**ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR
EN QUALITÉ D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) AGRÉÉ(E)**

➤ Je soussigné(e) Madame, Monsieur,,
(Nom et prénom de l'employeur)

Demeurant (adresse de l'employeur) :

.....

.....

Certifie que Madame /Monsieur, (Nom de naissance, nom d'usage et prénom du salarié)

.....

Demeurant (adresse du salarié) :

.....

.....

A été mon/ma salarié(e) en qualité de :

du : __ / __ / ____ au : __ / __ / ____

Soit une durée effective totale de : jours ; soitheures

- Si votre contrat est toujours en cours, indiquez le nombre de jours et d'heures effectués au **jour de la signature**
- Conformément à la réglementation, vous devez choisir un contrat pour lequel vous avez exercé au moins 448 heures

Fait à,

Le

Signature de l'employeur (obligatoire)